

ENSAPE-AOO-2026-08-EntBat
DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES

Cahier des Clauses Technique et
Particulières

Marché de prestations de
nettoyage des locaux et des
surfaces vitrées accessibles

Annexe 8 – Grille des résultats
attendus

Avril 2026

Principes généraux

Les prestations doivent permettre d'atteindre un niveau de propreté conforme aux exigences d'un établissement recevant du public. Les locaux pédagogiques font l'objet de niveaux d'entretien différenciés en fonction de leur usage, de leur niveau d'occupation et de leur encombrement.

1. Critères généraux de propreté (applicables à l'ensemble des locaux)

Quel que soit le type de local, les exigences suivantes s'appliquent :

- ✓ les sols doivent être propres, sans poussière, déchets ni traces visibles ;
- ✓ les surfaces horizontales accessibles doivent être dépoussiérées et propres ;
- ✓ les poignées de portes, interrupteurs, rampes et points de contact doivent être propres ;
- ✓ les plinthes doivent être maintenues propres ;
- ✓ les murs accessibles doivent être exempts de traces visibles ;
- ✓ les toiles d'araignées doivent être éliminées ;
- ✓ les vitrages accessibles doivent être sans traces visibles ;
- ✓ les poubelles doivent être vidées et propres ;
- ✓ aucune odeur désagréable ne doit être perceptible.

Le niveau de propreté est apprécié de manière visuelle, dans des conditions normales d'éclairage.

2. Niveaux attendus par zone (en plus des critères généraux ci-dessus mentionnés)

Locaux pédagogiques

❖ Salles de cours / salles critiques / co-learning (y compris espaces pédagogiques atypiques tels que le toit amphithéâtre)

- ✓ tables nettoyées
- ✓ nettoyage des surfaces accessibles (tables, sols, mobiliers)
- ✓ adaptation au fonctionnement et à l'usage de l'espace

❖ Locaux associatifs / BDE

- ✓ nettoyage renforcé
- ✓ attention aux déchets

❖ Ateliers pédagogiques

- ✓ uniquement zones accessibles
- ✗ pas de déplacement
- ✓ nettoyage circulations
- ✓ signalement si encombrement

Hall et espaces d'accueil (dont cafétéria)

- absence de déchets visibles
- tables et mobiliers nettoyés
- gestion des traces (boissons, nourriture)

Atelier maquette

- nettoyage limité aux zones accessibles
- **aucun déplacement de maquettes ou outils**
- attention particulière aux déchets spécifiques

Reprographie

- plans de travail propres
- absence de poussière (important matériel)

Bibliothèque

- respect du mobilier et des ouvrages
- absence de poussière visible

Locaux de recherche

- surfaces accessibles nettoyées
- adaptation aux équipements présents

Espace de consultation (psychologue)

- nettoyage soigné
- respect de la confidentialité et des usages
- surfaces propres
- adaptation aux jours d'occupation

Bureaux / salle de réunion

- surfaces dégagées propres
- matériel non déplacé
- corbeilles vidées

Sanitaires

- désinfection visible
- aucune trace (miroirs, robinetterie)
- consommables disponibles
- sol propre et sec

Circulations

- sols propres
- propreté visuelle immédiate

Parking intérieur (niveau RDJ)

- absence de déchets visibles ;
- nettoyage des zones de circulation principales ;
- maintien d'un niveau de propreté compatible avec l'usage du site ;
- évacuation des déchets vers les points de collecte ;
- absence d'éléments pouvant présenter un risque pour la sécurité des usagers.

Le nettoyage ne comprend pas le traitement des tâches incrustées ou des salissures liées à l'activité des véhicules.

Vitrerie accessible

- absence de traces
- transparence correcte
- encadrements propres

Abords et extérieurs

- absence de déchets visibles (papiers, mégots, détritux) ;
- nettoyage des zones de circulation (entrées, cheminements, escaliers extérieurs) ;
- maintien d'un niveau de propreté compatible avec l'accueil du public ;
- évacuation des déchets vers les points de collecte ;
- absence d'éléments pouvant gêner la circulation des usagers.

Le niveau de prestation est adapté à l'usage des locaux et à leur fréquentation, tout en garantissant des conditions d'hygiène compatibles avec l'accueil du public.

Les niveaux de propreté définis ci-dessus s'apprécient à l'issue du passage des équipes de nettoyage, compte tenu des plages d'intervention prévues au marché.

3. Déchets

- respect du tri
- absence de mélange des flux
- orientation vers les bons contenants

4. Critères de non-conformité

Est considéré comme non conforme :

- salissures visibles
- traces persistantes
- déchets non collectés
- mauvaise odeur
- non-respect du tri

5. Délai de reprise

Toute non-conformité devra être corrigée dans un délai maximal de **24 heures**, ou immédiatement en cas de risque pour l'hygiène ou la sécurité.

6. Principe d'obligation de résultat

Le titulaire est soumis à une obligation de résultat.

Le non-respect des niveaux attendus pourra donner lieu à l'application de pénalités.